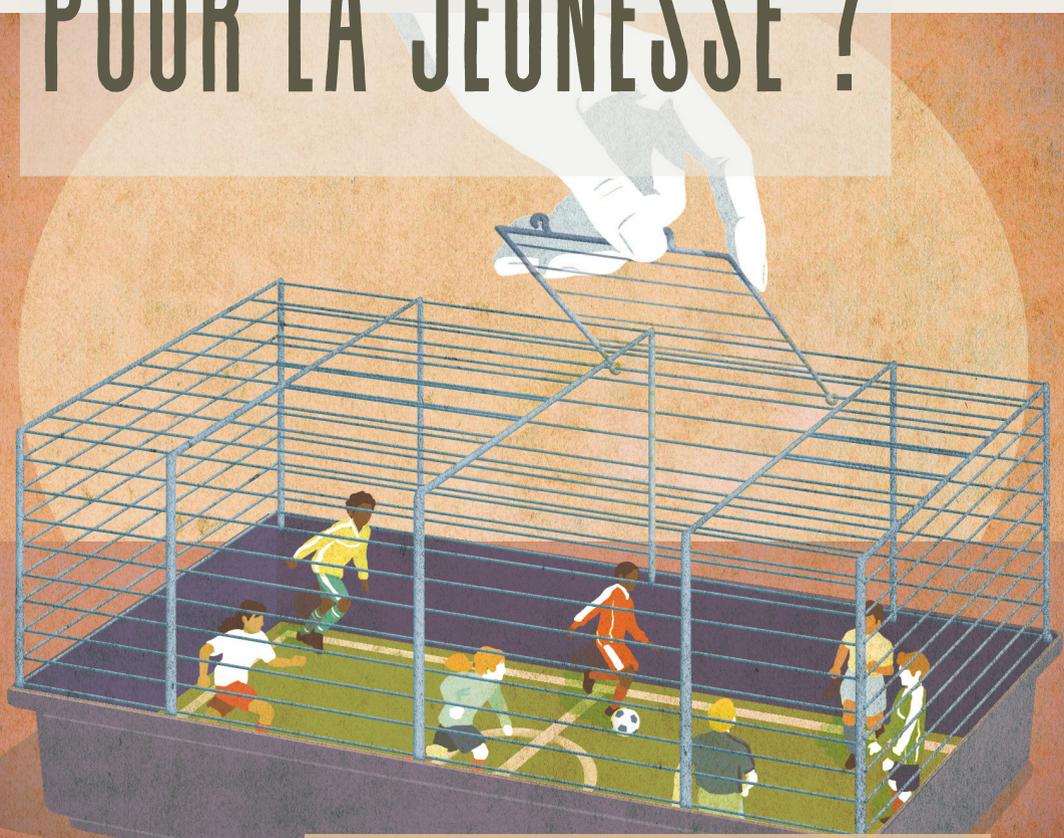


QUELLE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE POUR LA JEUNESSE ?



Compilation des avis du Codev
Toulouse Métropole

Sommaire

- 4 | **AVRIL 2025**
SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU CODEV

- 12 | **Annexe 1**
JUIN 2022
PUBLICATION DE L'AVIS "QUELLE POLITIQUE
MÉTROPOLITAINE POUR LA JEUNESSE ?"

- 24 | **Annexe 2**
SEPTEMBRE 2024
RÉFLEXION DU CODEV SUR LA MISE EN OEUVRE DU
PLAN D' ACTIONS "ÊTRE JEUNE EN MÉTROPOLE" DE
TOULOUSE MÉTROPOLE

Synthèse des contributions du Codev

Le Président de Toulouse Métropole a adressé, en 2021, une saisine au Codev pour contribuer à une réflexion et à des propositions sur ce que pourrait être une politique métropolitaine en faveur et en soutien de la jeunesse, visant une plus grande mise en cohérence et une meilleure efficacité des politiques publiques, tout en intégrant la démocratie participative, la territorialisation des politiques métropolitaines et la coopération avec les territoires périphériques.

Les étapes des différentes contributions du Codev

UNE PREMIÈRE ÉTAPE QUI A DONNÉ LIEU EN JUIN 2022 À UNE CONTRIBUTION DU CODEV : « QUELLE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE POUR LA JEUNESSE ? »

Cette contribution s'est appuyée sur l'expertise des membres du groupe de travail et sur des auditions de Julie Escudier, Vice-Présidente de Toulouse Métropole chargée de la cohésion sociale et de l'inclusion, des services de Toulouse Métropole et de personnes qualifiées (en particulier de chercheur-euses spécialistes de la jeunesse).

Le constat introductif de cette contribution soulignait la nécessité d'interroger les représentations de la jeunesse, les différentes manières de la catégoriser (en particulier par tranches d'âge) et de l'appréhender non comme un problème, mais comme une ressource pour l'avenir de nos sociétés, en s'assurant d'une juste représentation des jeunes, de leurs attentes et de leurs aspirations.

Le Codev questionnait les objectifs d'une politique jeunesse, en direction de quels jeunes, s'adressant à quelles tranches d'âge, proposant quel appui pour favoriser l'autonomisation des jeunes, ou envisageant, de manière plus ambitieuse, quelle démarche d'accompagnement mettre en œuvre tout au long de « ce temps long de la jeunesse » ?

De fait, la jeunesse doit être considérée, non comme une entité homogène, mais dans sa pluralité et sa diversité, d'âge, de genre, de condition sociale, d'origine, de localisation. Il convient donc d'appréhender la jeunesse dans son acception la plus large, et d'inclure dans la démarche envisagée par la métropole toutes les jeunes.

Au regard du constat effectué par le Codev du grand nombre de dispositifs existant, souvent en silo et du grand nombre d'acteur-ices agissant en faveur des jeunes, le Codev considérait que la Métropole devrait jouer un rôle :

- d'animation et de coordination de la mise en œuvre d'une politique jeunesse sur le territoire métropolitain, prenant en compte les dispositifs déjà existants pour assurer une meilleure articulation et complémentarité des actions ;
- d'impulsion pour développer une politique de mobilité adaptée aux besoins des jeunes et à la diversité des territoires où ils résident ;
- d'expérimentation de dispositifs innovants par la création de lieux de partage, et le développement de l'intergénérationnel.

Les préconisations du Codev insistaient sur la nécessaire évolution vers une autre posture que celle qui consiste à répondre aux besoins des jeunes par une offre de services :

- en intégrant la question de la jeunesse, de manière transversale, dans l'ensemble des politiques sectorielles et territoriales ainsi que dans les dispositifs de « droit commun » ;
- en considérant les jeunes comme des acteur-ices, et non pas comme des consommateur-ices ou des publics destinataires d'actions – « plutôt que de faire pour les jeunes, il conviendrait de faire avec eux » ;
- en développant de nouveaux modes d'expérimentation adaptés à leurs pratiques et souples dans leur fonctionnement.

UNE SECONDE ÉTAPE : DES ÉCHANGES SUR LES PREMIERS PAS DU PLAN D'ACTION "ÊTRE JEUNE EN MÉTROPOLE" (EJEM) DE TOULOUSE MÉTROPOLE

En juin 2022, le Codev a participé à la journée d'intelligence collective organisée par Toulouse-Métropole, et courant 2023, des échanges ont été organisés avec l'élue Julie Escudier, l'équipe projet de la métropole et le Codev, aux différents stades d'avancement de la rédaction du plan d'actions « EJEM ».

Le Codev a formulé des observations sur le projet de plan d'actions

« EJEM » à l'attention des services de Toulouse Métropole en charge du suivi de ce plan.

Il a insisté sur la nécessité de prioriser et de hiérarchiser les actions, au regard d'un inventaire très complet et d'une soixantaine d'actions identifiées, les projets ne relevant ni d'une même temporalité ni d'un même périmètre. Il a également recommandé d'en mesurer la dimension budgétaire.

Le Codev a suggéré d'énoncer une ambition claire, en formulant les principaux objectifs de ce Plan, d'indiquer des enjeux clé et de retenir une dizaine d'actions prioritaires, susceptibles d'être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Deux actions ont retenu l'attention et l'intérêt du Codev : la carte jeune métropolitaine et le conseil métropolitain des jeunes qui répondent à un double objectif, symbolique et de lisibilité.

Le Codev a, par ailleurs, souligné l'importance qu'il y a à considérer la jeunesse comme une ressource, actrice des dynamiques de la métropole, regrettant que l'intitulé « faire des jeunes une ressource pour le territoire » soit essentiellement focalisé sur l'emploi.

Le Codev a, enfin, relevé que les actions restent très centrées sur Toulouse, du fait d'une densité du tissu d'acteur-ices, mais que le plan EJEM doit s'adresser à l'ensemble des communes, en raison de besoins différents entre la ville centre et les communes de la périphérie.

UNE TROISIÈME ÉTAPE : PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL DU PLAN D'ACTION EJEM

☀ De janvier 2024 à décembre 2024, le Codev a participé à l'assemblée plénière de lancement du plan d'actions EJEM et aux réunions des deux groupes de travail, sur la « Carte jeune métropolitaine » et sur le « Conseil métropolitain des jeunes ».

Le premier groupe porte sur la mise en place d'une « Carte jeune métropolitaine » et le second sur la création d'un « Conseil métropolitain des jeunes » devant se déployer sur le périmètre des 37 communes et pour toutes les jeunes de 15 à 25 ans.

Concernant la « Carte jeune métropolitaine », son objectif est de favoriser l'accès de toutes les jeunes à la culture, aux sports, aux loisirs, aux offres de stages et d'emplois.

Quant au « Conseil métropolitain des jeunes », son objectif est d'accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie, la construction de leur citoyenneté et d'intégrer le point de vue des « jeunes » dans l'ensemble des politiques publiques.

✿ En septembre 2024, le Codev alerte Julie Escudier sur une de ses principales recommandations, la nécessaire et indispensable participation des jeunes à la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en direction des jeunes. Il convient d'exercer une vigilance particulière pour que soit prise en compte la parole des jeunes, à l'heure où il est question d'engager des actions.

Le Codev suggère de profiter de la rencontre sur les jeunes du 16 octobre 2024 pour :

- recueillir auprès d'un panel représentatif de toutes les jeunes leurs propositions sur « la carte jeune métropolitaine » afin de les intégrer dans le cahier des charges de l'appel d'offres ;
- constituer un groupe référent pour accompagner la démarche ;
- utiliser les réseaux sociaux dont l'audience est reconnue par ce public pour favoriser leur engagement, et mobiliser un réseau bénévole de pair à pair.

Cette initiative traduira concrètement la volonté de Toulouse Métropole d'associer les jeunes à la mise en œuvre d'un projet répondant ainsi à leurs attentes, en amont de ce projet, de les considérer comme une ressource pour définir ce qui est « bon pour eux », en conformité avec les préconisations du Codev.

Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions « EJEM » par Toulouse Métropole

DE JUIN 2022 À JANVIER 2024 : LANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS 2023-2026 « EJEM »

L'équipe projet de Toulouse Métropole a réalisé, en 2022-2023, un état des lieux des dispositifs, politiques et actions mis en œuvre par les communes et Toulouse Métropole en faveur de la jeunesse et s'est appuyé sur les

travaux de contributeur-ices sollicité-es dans le cadre du plan EJEM, dont le Codev.

Une journée d'intelligence collective a été organisée, en juin 2022, pour finaliser la phase de diagnostic, et animer des ateliers thématiques pour élaborer des propositions d'actions et contribuer à la rédaction du plan d'actions.

A l'issue de cet état des lieux et d'un diagnostic partagé visant à favoriser une coopération métropolitaine en faveur des jeunes de 15 à 25 ans, un plan d'actions d'une soixantaine d'actions a été défini autour de 6 axes stratégiques :

1. Favoriser l'émancipation des jeunes
2. Faire des jeunes une ressource pour le territoire
3. Prévenir les situations de vulnérabilité
4. Traduire l'ambition en faveur des jeunes dans l'organisation de l'administration
5. Associer les jeunes pour élaborer les politiques publiques et développer leur pouvoir d'agir
6. Renforcer et adapter la communication pour une meilleure lisibilité de l'action publique.

D'AVRIL 2024 À DÉCEMBRE 2024 : MISE EN PLACE DE 2 GROUPES DE TRAVAIL PAR TOULOUSE MÉTROPOLÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan « EJEM » engagé par Toulouse Métropole, une équipe dédiée de quatre personnes a été mise en place et trois projets symboliques et structurants ont été priorisés : la création d'une carte métropolitaine pour les jeunes, la mise en place d'un conseil métropolitain des jeunes et le plan égalité femme-homme. Ces projets ont été déclinés en deux premiers groupes de travail auxquels le Codev a participé.

Objectifs stratégiques et opérationnels des deux groupes de travail :

✿ La carte jeune métropolitaine

Objet : proposer une vie culturelle et sociale diversifiée, accessible à toutes les jeunes par la mise en place d'une plate-forme interfacée avec les différentes plateformes existantes.

Sa réalisation supposait :

- un recueil des offres publiques et privées existantes auprès des communes de la métropole : équipements sportifs, culturels, de loisirs, etc. ;
- la formalisation des fonctionnalités de l'application jeune ;
- la rencontre avec les services de la ville de Bordeaux, en charge de la carte jeune ;
- une nécessaire prise en compte de la question de la mobilité et de l'accessibilité de l'offre pour tous ;
- la mobilisation de moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de l'application carte jeune ;
- la désignation de l'éditeur de l'application carte jeunes début 2025.

Le conseil métropolitain de la jeunesse

Objet : intégrer la réflexion des jeunes sur les grands projets d'aménagement et de renouvellement urbain et faire des propositions pour faire évoluer le plan EJEM.

Le travail a consisté en :

- l'intervention, lors de la première réunion, de Marie-Pierre Pernet, Secrétaire Générale de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), afin de réfléchir sur la participation citoyenne des jeunes et l'intégration de toutes les jeunesses, la nécessité de disposer de moyens, de former les acteurs, d'avoir un temps de retour indispensable auprès des jeunes ;
- la présentation de la charte de la participation citoyenne et du réseau intercommunal jeunes et participation citoyenne (Conseil Municipal des Enfants (CME)/ Conseil Des Jeunes Toulousains (CDJT)/réseau métropolitain CME/CDJT) ;
- la proposition de temps de rencontres entre professionnel·les, de temps d'échanges entre enfants et jeunes, de mise en place d'un réseau numérique d'échanges, etc. ;
- la mobilisation sur les thématiques métropolitaines : le plan égalité femme-homme, la question de l'eau, l'aménagement urbain ;
- la proposition d'organiser un évènement festif sur le plan d'actions « EJEM » le 16 octobre 2024.

EN OCTOBRE 2024, UN 1ER RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE DES JEUNESSES

Ouverture et présentation des ateliers par Julie Escudier, Vice-Présidente inclusion et cohésion sociale.

Les objectifs de la rencontre :

- présenter le plan « EJEM » et ses axes opérationnels ;
- permettre aux jeunes de 15-25 ans de se retrouver autour d'un temps convivial et participatif ;
- recruter les membres du futur Conseil métropolitain des jeunes et les futurs ambassadeurs, ambassadrices :
- 90 jeunes d'horizons divers, de 15 à 25 ans, originaires d'une dizaine de communes de la métropole, ont participé à cette rencontre, dont 62 intéressés par le suivi du plan EJEM ;
- 3 ateliers thématiques ont été identifiés : sur le plan égalité femme-homme, la question de l'eau, l'aménagement urbain, ainsi que deux ateliers sur l'application pour la carte jeune métropolitaine et la mise en place du conseil métropolitain de la jeunesse.

EN DÉCEMBRE 2024, LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'INSTALLATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES JEUNES

41 jeunes de la métropole toulousaine, de 15 à 25 ans, ont participé à cette séance plénière d'installation. Les trois thématiques pour 2025 ont été présentées : le plan égalité femme-homme et les violences sexistes et sexuelles, l'eau, l'aménagement urbain.

Le fonctionnement du Conseil a été précisé :

- Durée du mandat de 2 ans/2 séances plénières par an/présentation des travaux des ateliers et bilan des actions réalisées.
- 3 à 6 ateliers par an pour chaque thématique, coanimés par les services référents, l'équipe projet EJEM et les référents jeunesse des communes/acculturation des jeunes sur les rôles et les compétences des services concernés et identification d'axes de travail par les services/organisation de « séances itinérantes »/rencontres en présentiel ou en visioconférence.
- Possibilité d'un engagement durable des jeunes dans le cadre du Conseil

Métropolitain ou d'un investissement ponctuel sous la forme d'Ambassadeur-ices du plan EJEM sur des manifestations d'intérêt métropolitain, en sensibilisant leurs pairs et en faisant remonter la parole des jeunes.

Conclusion

Dans sa réponse à la saisine du Président de Toulouse Métropole, le Codev a souligné l'indispensable participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre d'une politique en direction des jeunes, en les considérant comme une ressource pour le territoire.

Le Codev a retrouvé dans le plan EJEM des éléments de sa première contribution, en particulier l'importance des mobilités ou des échanges intergénérationnels. Toutefois, l'attention portée aux jeunes dans les différentes politiques sectorielles et territoriales n'a pas été privilégiée. Le Codev a préconisé l'énonciation d'une ambition claire, d'enjeux clés et la priorisation des actions du plan EJEM, en fonction de leur périmètre, de leur temporalité et de leur dimension budgétaire. Cette recommandation s'est traduite dans la mise en œuvre opérationnelle par la déclinaison de trois projets structurants : la carte jeune métropolitaine, le conseil métropolitain des jeunes et le plan égalité femme-homme.

Le Codev souligne l'importance d'inscrire le plan EJEM dans la coopération métropolitaine, en veillant à porter l'attention sur les communes de la périphérie dont les besoins ne sont pas les mêmes que ceux de la ville centre.

La continuité de la démarche du Codev, s'agissant de la définition et de la mise en œuvre du plan EJEM, de 2022 à 2024, de sa première contribution au lancement du plan d'actions, a permis de faire avancer les principes suivants : considérer les jeunes comme acteur-ices du changement, veiller à déployer des actions sur le territoire de la métropole et développer de nouveaux modes de participation adaptés aux pratiques des jeunes.

Le Codev considère qu'un suivi évaluation, fin 2025, des actions engagées permettrait de mesurer et d'analyser les premiers effets du plan EJEM au regard des objectifs recherchés.

ANNEXE 1

Quelle politique métropolitaine pour la jeunesse ?

Ce document est une première contribution en réponse à une de ces saisines adressées au Codev par le Président de Toulouse Métropole.

Il s'est appuyé sur :

- l'expertise des membres du groupe de travail qui a porté cette réflexion ;
- des auditions :
 - Julie Escudier, Vice présidente de Toulouse Métropole chargée de la cohésion sociale et de l'inclusion, Élodie Lacelle, Responsable de la mission jeunesse de la métropole toulousaine, Matèu Grosclaude, Chargé de mission EJEM (Être Jeune en Métropole)
 - Marc Dumont, Professeur des Universités en urbanisme et aménagement de l'espace à l'Université de Lille, qui a accompagné la métropole lilloise dans sa définition d'une politique de la jeunesse
 - Véronique Bordes, professeure des Universités en Sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Toulouse 2, spécialiste des politiques de la jeunesse
 - Stewart Chau, co-auteur avec Frédéric Dabi de l'ouvrage « La fracture : comment la jeunesse d'aujourd'hui fait sécession : ses valeurs, ses choix, ses révoltes, ses espoirs... » (aux éditions les arènes, 2021) ;
- divers documents : « La jeunesse toulousaine de 15 à 29 ans. Chiffres et repères, édition 2021 » ; « Toulouse bouge avec les jeunes. État des lieux : les dispositifs jeunesse de Toulouse Métropole et des services communs. Données 2018 et 2019 » ; « Toulouse bouge avec les jeunes. État des lieux : les dispositifs jeunesse de la Mairie de Toulouse. Données 2018 et 2019 » ; « Une jeunesse plurielle. Enquête auprès des 18-24 ans. Rapport de l'Institut Montaigne, février 2022 » ; « Pour une politique de la jeunesse. Camille Peugny, La république des Idées, Seuil, janvier 2022 ».

Sommaire

Introduction

- Interroger les représentations 16
- Une politique de la jeunesse pourquoi ? 16
- Comment considérer la jeunesse ? 17

Quel rôle pour la métropole ?

- Animer et coordonner sur son territoire 19
- Impulser, avec les communes, dans les champs de compétences reconnus de la Métropole 20
 - Désenclaver la politique de la jeunesse des seuls quartiers de la géographie prioritaire 20
 - Développer une politique de mobilité qui prenne en compte les besoins des jeunes 20
 - Aménager dans tous les quartiers de la métropole des espaces publics qui font place aux jeunes 20
- Expérimenter des dispositifs innovants 21

En conclusion : vers une autre posture

- Intégrer la question de la jeunesse dans les politiques sectorielles et territoriales 22
- Considérer les jeunes comme des acteurs et non pas comme des consommateurs ou des publics destinataires d'actions 22
- Aller vers de nouveaux modes de participation 23
- Partir des attentes des jeunes et s'en inspirer 23

Comment définir et caractériser la jeunesse ? Du singulier (la jeunesse) au pluriel (les jeunes)...

La jeunesse correspond à la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Elle se caractérise habituellement par un processus d'autonomisation vis à vis des parents. Mais, tout particulièrement dans nos sociétés occidentales, cette période tend à s'étirer sur une quinzaine d'années, en raison notamment de l'allongement des études et des difficultés liées à l'insertion professionnelle et ses bornes deviennent plus floues.

Il est cependant possible de séquencer cette période en différents temps, centrés, pour chacun, sur des problématiques spécifiques qui appellent des dispositifs adaptés :

- Les 11-16 ans

La scolarité étant obligatoire, ces jeunes sont encore scolarisés au collège. Ils et elles font l'apprentissage de l'autonomie, et aspirent en particulier à pouvoir se déplacer de manière autonome. L'offre de loisirs ou d'activités des centres de loisirs extra-scolaires ou périscolaires ne leur est plus adaptée. Ils et elles la trouvent dans les centres de loisirs associés au collège (CLAC), les activités sportives, les pratiques artistiques, les mouvements de jeunesse, les camps de vacances, les Projets Jeunes (par exemple dans le cadre du dispositif « Ville - Vie -Vacances »). Ils et elles peuvent être concerné·es par les propositions des équipes de prévention, quand elles existent. En cas de difficulté, ils et elles peuvent s'adresser aux Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ), ou à la Maison des Adolescents (MDA).

Entre 11 et 16 ans, les jeunes sont encore souvent traités comme des enfants à éduquer et/ou à occuper. Ils et elles ne sont pas suffisamment considéré·es comme des citoyen·nes aptes à développer des idées, des actions, des projets avec une ambition collective, voire dans l'intérêt général.

- Les 16-18 ans

La scolarité n'est plus obligatoire. Les trajectoires scolaires se diversifient : générale, technique, professionnelle. En fonction des trajectoires, c'est la problématique de l'orientation, voire de la formation professionnelle qui

commence à se poser. Dès 16 ans, un nombre conséquent de jeunes sortent du système scolaire sans perspective de formation et sans emploi.

Entre 15 et 18 ans, l'orientation et le destin scolaire projette les jeunes dans deux mondes qui ne communiquent pas : l'enseignement général et certaines filières de technologie pour les lycéen-nes, la voie professionnelle, le plus souvent par défaut, pour d'autres. C'est à ce moment de la trajectoire des jeunes, que les chemins se dissocient vraiment et conduisent, plus tard, vers des visions du monde si contrastées qu'elles cohabitent difficilement.

Introduction

INTERROGER LES REPRÉSENTATIONS

La jeunesse est souvent appréhendée comme un problème. Il est important de rappeler qu'elle est avant tout l'avenir de nos sociétés et qu'elle est, au premier chef, confrontée à un contexte difficile : montée de la précarité et des incertitudes, réchauffement climatique et risque d'épuisement des ressources naturelles qui interrogent notre modèle de développement, guerre aux frontières de l'Europe...

Si une « peur », sinon de la jeunesse, du moins de certains de ses comportements qui venaient bousculer les codes et l'ordre établi, a existé par le passé, le vieillissement accru de la population, en raison de l'allongement de la durée de la vie et de l'entrée dans le « 3ème âge » des générations nées après la seconde guerre mondiale, augmente sans doute le risque d'incompréhension de son mode de vie, mais aussi de ses modes d'engagement, etc. dans le même temps où les relations inter individuelles entre générations, au sein des familles, tendent plutôt à se renforcer. Cet écart entre une proximité avec les siens et le sentiment largement partagé de ne pas comprendre comment « les jeunes » vivent, quels sont leurs choix, génère une forme d'inquiétude reposant avant tout sur une méconnaissance. Tout autant que par l'âge ou la condition sociale, la jeunesse se définit aussi par ses pratiques, ses aspirations et les moyens qu'elle utilise pour y répondre.

Définir une politique jeunesse, c'est préalablement s'assurer d'avoir une juste représentation, ici des jeunes, de leurs attentes, préoccupations, aspirations, rêves, combats, de leur rapport au monde... Cela suppose de se mettre à l'écoute... et d'engager et partager un effort de compréhension pour dépasser les clichés.

UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE POURQUOI ?

Si politique de la jeunesse à l'échelle métropolitaine il doit y avoir, elle doit d'abord répondre à la question suivante : a-t-elle pour vocation de ne s'intéresser qu'aux jeunes identifiés comme étant « en difficulté », dans la suite des politiques conduites à l'échelle des quartiers de la « géographie prioritaire », qu'ils ou elles habitent ou non ces quartiers, ou doit-elle s'adresser à l'ensemble de la jeunesse ? Doit-elle alors se concentrer sur

une tranche d'âge, par exemple sur le début de l'adolescence qui constitue souvent le maillon faible des politiques enfance et jeunesse développées par les communes ? Ou se donner d'abord pour objectif d'accompagner le processus d'autonomisation, qui, selon les individus, peut s'engager à des âges différents ? Ou, plus ambitieux encore, se donner pour objectif de construire une politique d'accompagnement tout au long de « ce temps long de la jeunesse », avec pour contrainte de devoir affronter la distinction mineur/majeur qui induit des modes de faire différents, en relation avec les parents dans le premier cas ?

COMMENT CONSIDÉRER LA JEUNESSE ?

D'autres éléments que la temporalité influent sur la caractérisation de la jeunesse et contribuent à sa diversité : les trajectoires individuelles dépendent pour une large part des ressources, économiques, sociales et culturelles dont chacun peut disposer par sa naissance et son milieu d'origine. À ces inégalités s'ajoutent les discriminations qui construisent tout autant la condition des jeunes : le genre, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, le lieu d'habitation.

Quelle que soit l'option retenue, elle devra, a minima, considérer la jeunesse, non comme une entité homogène, mais dans sa pluralité, en prenant en compte les différences qui la traversent, en fonction de l'origine sociale, culturelle, géographique, de genre, etc. C'est une vraie difficulté que celle de devoir répondre à cette diversité, de porter attention à l'individualisation des trajectoires, tant une politique, pour agir, a besoin de simplifier, de catégoriser.

Mais, s'il y a une certaine commodité à isoler, au sein de la société, des strates selon l'âge (les jeunes, les vieux) ou selon tout autre critère, il y a aussi un risque à une telle segmentation, à l'heure où l'on observe une tendance au repli sur des « tribus » affinitaires qui finissent par tenir à distance les autres. N'y a-t-il pas une certaine urgence à restaurer la continuité entre strates d'âge, et au sein de la jeunesse, à l'heure où la capacité à vivre ensemble est fortement interrogée ?

Quel rôle pour la métropole ?

Un constat pour rappel : des dispositifs en silo, un grand nombre d'acteur·ices.

Les actions en faveur des jeunes se caractérisent par :

- une attention portée prioritairement aux jeunes « en difficulté », davantage d'ailleurs aux garçons qu'aux filles. Mais la crise pandémique a mis en lumière la précarité – économique, mais aussi psychique – d'une autre partie de la jeunesse, étudiante, plutôt considérée jusque-là comme étant sans problème, réactivant le débat sur la mise en place d'un « revenu » minimum pour les jeunes majeurs ;
- de nombreux dispositifs en silo, touchant au logement, à la santé, à la mobilité, à la culture, à la formation et l'insertion par l'économique, mis en œuvre par des acteur·ices qui ignorent souvent ce que les un·es et les autres font :
 - l'État, via l'Éducation Nationale, pour la formation scolaire et universitaire, et via Pôle Emploi ;
 - la Région, pour la formation professionnelle et les transports régionaux et scolaires ;
 - le Département, pour la Protection de l'enfance et de l'adolescence, le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Fonds Solidarité Logement (qui n'est pas réservé aux jeunes). Le Département de la Haute-Garonne a délégué à la Métropole la gestion de la Prévention spécialisée et du FSL sur le territoire de celle-ci ;
 - les communes, pour les loisirs extra et périscolaires, les activités sportives et les enseignements artistiques, l'insertion professionnelle, sachant que les communes peuvent déléguer tout ou partie de ces compétences à l'intercommunalité. Au sein de la métropole toulousaine, les communes ont conservé leurs compétences sociales et éducatives.

Si toutes les communes financent des actions concrètes, en particulier en allouant des subventions, certaines sont, en la matière, plus proactives que d'autres, initiant des expérimentations, avec pour effet des disparités entre territoires dans l'accès à des services, équipements, et plus largement à une offre dédiée. À une logique consumériste, souvent dominante (répondre aux

besoins des jeunes) s'oppose une autre logique qui vise à développer la pratique des jeunes, ce que l'on observe en particulier dans le champ de la culture.

Enfin, l'État, comme les collectivités publiques délèguent la gestion de nombre d'actions et de dispositifs à des associations.

Cette géographie reposant sur des dispositifs nombreux, qui ne sont pas toujours articulés, qui se recouvrent, voire se concurrencent, ne fait pas sens. Outre cette complexité, nombre d'entre eux se caractérisent par une logique descendante, conçus en surplomb des jeunes, ils s'imposent à eux : en d'autres termes, les jeunes doivent entrer dans un cadre souvent normatif.

ANIMER ET COORDONNER SUR SON TERRITOIRE

La Métropole devrait davantage assumer un rôle d'animation et de coordination, ce qui suppose :

- d'établir, à partir de l'inventaire des dispositifs existants, une double cartographie : d'une part, celle de l'offre accessible aux jeunes sur le territoire de la métropole, en précisant le cadre et le périmètre de chacun de ces dispositifs ; d'autre part, celle des opérateurs de ces dispositifs dont nombre d'entre eux sont des associations, relevant des grands mouvements de l'éducation populaire pour certaines, d'initiative locale pour d'autres, et qui sont parfois délégataires de service public ; certaines ont un périmètre d'intervention resserré, d'autres ont un caractère plus généraliste ;
- de clarifier, pour mieux assurer leur complémentarité, l'articulation entre les actions menées en faveur des jeunes par les communes et la métropole (dans le domaine des loisirs et de l'éducation, en particulier en matière d'accompagnement des parents à la scolarisation) d'une part, par les différents acteurs institutionnels, en fonction de leurs champs de compétence respectifs (le Département pour l'enfance et la jeunesse en danger, la Région pour la formation professionnelle, l'État pour les étudiants, etc.) d'autre part et par les associations agissant par délégation des collectivités publiques ;
- d'organiser, en son sein, une phase d'interconnaissance entre les communes de la métropole sur « leurs jeunes » pour partager leur vision, identifier des problématiques communes (au-delà de celle des

quartiers de la géographie prioritaire), identifier les bonnes pratiques, les dispositifs expérimentaux et novateurs ; mettre en réseau l'ensemble des opérateur·ices de terrain.

IMPULSER, AVEC LES COMMUNES, DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCES RECONNUS DE LA MÉTROPOLE

Désenclaver la politique de la jeunesse des seuls quartiers de la géographie prioritaire

Pour autant, il convient de ne pas abandonner l'effort que poursuit le contrat de ville intercommunal afin de répondre aux attentes des jeunes de banlieue, pour l'inscrire dans une démarche territoriale intégrant les jeunes, du collège à 25 ans, par bassin de vie.

Développer une politique de mobilité qui prenne en compte les besoins des jeunes

Favoriser l'autonomie des jeunes, c'est leur permettre d'accéder aux ressources et aménités d'un territoire plus large que celui de leur quartier ou de leur commune de résidence. Leurs relations sociales, l'accès à l'emploi, aux loisirs sont largement conditionnés par leur capacité à se déplacer.

L'échelon métropolitain est particulièrement pertinent pour développer une offre de mobilité permettant à tous·tes les jeunes de circuler aisément sur ce territoire et de réduire les inégalités existantes : comment en effet accéder à l'offre culturelle toulousaine lorsqu'on habite une commune de la métropole non desservie par les transports en commun le soir ?

Il s'agit donc de concevoir une politique des déplacements urbains qui garantisse à tous, et en particulier aux jeunes, la possibilité d'aller, d'une commune périphérique à l'autre, sans avoir à passer par le centre de Toulouse, de circuler en soirée jusqu'à une heure tardive. Il s'agit aussi de concevoir un maillage de liaisons douces à l'échelle du territoire métropolitain entre les points d'ancrage de la vie des jeunes que sont les établissements scolaires, les espaces sportifs, les spots des jeunes...

Aménager dans tous les quartiers de la métropole des espaces publics qui font place aux jeunes

La place faite aux jeunes, adolescents en particulier, dans la ville et dans ses projets est le plus souvent contrainte par des stéréotypes, le poids du

réglementaire et du sécuritaire, voire impensée. Ils sont trop souvent considérés comme une gêne. On leur reproche de faire du bruit, de « squatter » l'espace public, d'être à l'origine de nombre d'incivilités ou de dégradations, avec pour conséquence de les assigner à des espaces dédiés, à l'écart des espaces habités et, de surcroît, souvent genrés, à l'image des « city stades ».

Comment concevoir des espaces publics qui ne discriminent pas les jeunes en les tenant à distance et qui feraient place à des activités de loisirs non marchands, qui autoriseraient « la vie dehors », le rassemblement et qui seraient aménagés avec du mobilier urbain favorisant la cohabitation entre générations ?

EXPÉRIMENTER DES DISPOSITIFS INNOVANTS

En créant des lieux de partage et d'innovation, pour permettre des passerelles entre les divers mondes de la jeunesse qui s'ignorent, la Métropole pourrait mettre en place des tiers lieux. Conçus avec les jeunes, ils favoriseraient des dynamiques collectives, devraient faire réseau à l'échelle métropolitaine, de manière à répondre aux besoins de générations de plus en plus mobiles, qui circulent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En développant l'intergénérationnel, l'engagement des jeunes, qu'il s'agisse de visiter des personnes âgées isolées ou de s'impliquer dans des actions de prévention santé, de sensibilisation aux outils numériques, aux éco-gestes, etc.

Cette expérimentation pourrait s'appuyer sur le déploiement, à l'échelle métropolitaine, d'un service civique de qualité.

Beaucoup plus qu'un "dispositif", le service civique est une politique publique d'engagement citoyen accessible à toutes les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap) quel que soit leur profil. S'il suscite un certain nombre d'interrogations – il semble bénéficier moins qu'il ne le devrait aux jeunes les plus éloignées de l'insertion – plusieurs études montrent cependant que l'expérience du service civique a des effets positifs sur l'intégration socio-professionnelle des jeunes. Ce n'en est pas le seul bénéficiaire car les projets qu'ils réalisent ont une réelle utilité sociale.

Comment accompagner ces expérimentations ? Certes, en s'appuyant sur les associations et les services jeunesse de proximité qui ont un savoir faire, mais peut-être aussi sur des bénévoles (jeunes en situation de césure, chômeur·euses, retraité·es, etc.) qui pourraient, par le biais d'une structure à vocation de service public, être mis en contact avec ces jeunes afin, par exemple, d'aider à les outiller dans cet engagement civique.

En conclusion : vers une autre posture...

INTÉGRER LA QUESTION DE LA JEUNESSE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES ET TERRITORIALES

À plus long terme, on pourrait considérer que l'enjeu pour la Métropole est d'adopter un autre chemin que celui qui consiste à compléter les dispositifs dédiés aux jeunes pour mieux répondre à leurs besoins, en s'efforçant de prendre en compte les jeunes dans les dispositifs de « droit commun » ou « généralistes », ce qui reviendrait à penser la place de la jeunesse de manière transversale en l'intégrant dans les politiques sectorielles et territoriales, en s'assurant de la capacité des jeunes à se saisir de ces ressources en fonction de leurs besoins.

CONSIDÉRER LES JEUNES COMME DES ACTEUR·ICES ET NON PAS COMME DES CONSOMMATEUR·ICES OU DES PUBLICS DESTINATAIRES D' ACTIONS

Plutôt que de faire pour les jeunes, quelle que soit la sincérité de l'intention, il conviendrait de faire avec eux, ce qui constitue un droit fondamental comme le stipule la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Cela suppose de considérer les jeunes comme une ressource, en s'inspirant de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (2003) qui recommande de « considérer les jeunes non pas comme un problème à traiter, mais comme des acteur·ices de la société doté·es de droits et de responsabilités... une richesse pour leur collectivité et l'ensemble de la société » ; de rechercher leur participation dans la construction et la mise en œuvre de l'action publique.

ALLER VERS DE NOUVEAUX MODES DE PARTICIPATION

Pour cela, il faut créer les conditions de leur contribution effective, et en particulier pour celles et ceux qui se tiennent en retrait. Comment aller vers elles et eux, leur donner une place, en évitant les dispositifs habituels, trop rigides, sans chercher à les insérer dans des cadres pré-existants ? Comment imaginer de nouveaux modes de participation, souples dans leur fonctionnement et leur organisation, privilégiant, par exemple, des ateliers ponctuels dans des espaces physiques et/ou numériques novateurs, prenant en compte les modes de communication digitale, leur permettant de développer des projets.

PARTIR DES ATTENTES DES JEUNES ET S'EN INSPIRER

Et si, plutôt que d'adresser aux jeunes ce que la société des adultes attend d'eux, on s'intéressait vraiment à ce que les jeunes attendent de la société et de ses institutions ? La désaffection des jeunes pour les élections signe la perte de confiance dans l'action publique et sa capacité à répondre à leurs attentes dans le même temps où ils interpellent les générations passées, sur leur responsabilité dans la crise écologique actuelle. Leur redonner confiance suppose de prendre au sérieux ce qu'ils et elles adressent « au monde des adultes » en leur donnant les moyens d'agir et de faire « bouger les lignes »... au risque d'être bousculé·e...

ANNEXE 2

Réflexion du Codev sur la mise en oeuvre du plan d'actions EJEM

Une alerte du Codev suite à sa participation aux groupes de travail mis en place pour développer les actions prévues dans le plan « EJEM » (Être Jeune En Métropole).

- ① Rappelons quelques éléments de la contribution du Codev :
 - Le rôle de Toulouse Métropole est d'abord un rôle d'animation et de coordination d'une politique jeunesse sur le territoire métropolitain qui prenne en compte les actions et initiatives déjà existantes.
 - Il est aussi :
 - de développer une politique de mobilité adaptée aux besoins des jeunes et à la diversité des territoires où ils et elles résident (plus ou moins grande desserte par les transports en commun) ;
 - d'expérimenter des dispositifs innovants.
 - Il est enfin d'évoluer vers une autre posture où il s'agit non pas de répondre à des besoins par une offre de services, mais :
 - d'intégrer la question de la jeunesse, de manière transversale, dans les politiques sectorielles et territoriales ;
 - de considérer les jeunes comme des acteur·ices et non pas comme des consommateur·ices ou des publics destinataires d'actions ;
 - d'aller vers de nouveaux modes de participation adaptés à leurs pratiques ;
 - de partir des attentes des jeunes et non pas de la représentation que l'on peut en avoir.
- ② Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan « Être Jeune En Métropole » engagé par Toulouse Métropole, deux groupes de travail ont été initiés : le premier groupe porte sur la mise sur place d'une « Carte jeune métropolitaine » et le second sur la création d'un « Conseil métropolitain des jeunes », les deux (Carte et Conseil) devant se déployer sur le périmètre des 37 communes et pour tous·tes les jeunes de 15 à 25 ans.
 - Concernant la « Carte jeune métropolitaine », son objectif est de favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux offres de stages et d'emplois. Dans ce cadre, un recensement de l'offre communale

publique et privée des communes de la métropole a été réalisé. Par ailleurs, un atelier de travail a recueilli des données de la carte jeune et conçu un schéma des fonctionnalités de l'application mobile. Une rencontre a également été organisée avec les services de la ville de Bordeaux sur le fonctionnement de leur carte jeune.

- En ce qui concerne le « Conseil métropolitain des jeunes », son objectif est d'accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie et la construction de leur citoyenneté et d'intégrer le regard des « jeunes » aux politiques publiques. Il aura pour objet, également, d'avancer des propositions pour faire évoluer le plan « Être Jeune En Métropole ».



Une des principales recommandations du Codev portait sur la nécessaire et indispensable participation des jeunes à la définition, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques en direction des jeunes. Celle-ci appelle à une vigilance particulière à l'heure de la prochaine mise en œuvre de la « Carte jeune métropolitaine ».

En effet, lors des réunions sur ce thème, la question a été posée des modes de participation et de communication auprès des jeunes et du calendrier afférent. Les services de la Métropole ont précisé que la consultation des jeunes serait organisée dans le cadre de l'appel d'offres auprès des éditeur-ices qui devrait être lancé en septembre. Or, au regard du coût de cette mission, cette prestation ne pourra être finalement réalisée. A ce jour, aucune prise en compte de la parole des jeunes n'est donc encore formalisée.

Toulouse Métropole organisant une rencontre sur la jeunesse le 16 octobre prochain, le Codev suggère de profiter de cet événement pour :

- recueillir auprès d'un panel représentatif de toutes les jeunes leurs propositions sur la « Carte jeune métropolitaine », de les intégrer dans le cahier des charges de l'appel d'offres ;
- constituer un groupe référent pour accompagner la démarche.

Cette initiative traduira concrètement la volonté de Toulouse Métropole d'associer les jeunes à la mise en œuvre d'un projet répondant à leurs attentes, en amont de ce projet, de les considérer comme une ressource, en conformité avec les préconisations du Codev.

En parallèle, pour s'adresser aux jeunes avec pertinence et efficacité, les canaux et les formes de communication retenus, sont déterminants : il

suppose d'utiliser les réseaux sociaux ayant une audience reconnue auprès de ce public, pour favoriser leur engagement et leur droit fondamental à la participation comme stipulé dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et mobiliser un réseau bénévole de pair à pair.



Illustrations : Weronika_DVDLP
Impression : Imprimerie Toulouse Métropole

CODEV

Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE

Instance transversale et pluridisciplinaire, le Codev Toulouse Métropole est un lieu d'expertise citoyenne : par ses travaux et ses débats, il contribue à la réflexion des élu-es sur les politiques et les projets métropolitains. Force de proposition auprès de Toulouse Métropole, il contribue également au débat public.

7, rue René Leduc, 31500 Toulouse

05 36 25 26 53

codev@toulouse-metropole.fr

www.codev-toulouse.org



@Codev Toulouse Métropole



@codev_tm



@CodevTlse



@Codev Toulouse Métropole